

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES D'ÉDITION D'ŒUVRES MUSICALES

*Une copie de cette déclaration
 doit être adressée au Centre
 national de la musique*

FORMULAIRE RÉCAPITULATIF

(Article 220 septdecies du code général des impôts)

Formulaire à déposer dans l'hypothèse où l'entreprise a, au cours de l'exercice, engagé des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au titre de plusieurs contrats de préférence éditoriale

Exercice du _____ au _____

Nombre d'intercalaires

Dénomination de l'entreprise	<input style="width: 300px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>	N° SIREN	<input style="width: 50px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>
Adresse	<input style="width: 300px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAINT DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	<input style="width: 300px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>	N° SIREN	<input style="width: 50px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>
Adresse	<input style="width: 300px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>		

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU TITRE DE L'ENSEMBLE DES CONTRATS DE PRÉFÉRENCE ÉDITORIALE

Date de signature des contrats de préférence éditoriale (<i>report des dates renseignées sur les formulaires n° 2079-EOM-SD</i>)	Nom du ou des auteurs et/ou compositeurs concernés (<i>report des noms renseignés sur les formulaires n° 2079-EOM-SD</i>)	Montant des dépenses prises en compte après application du plafond de 300 000 € par contrat (<i>report des montants renseignés à la ligne 44 des formulaires n° 2079-EOM-SD</i>)
<input style="width: 300px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>	<input style="width: 300px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>	<input style="width: 50px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>
<input style="width: 300px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>	<input style="width: 300px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>	<input style="width: 50px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>
Total	1	<input style="width: 50px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>

II - CALCUL DU MONTANT TOTAL DE DÉPENSES ÉLIGIBLES APRÈS APPLICATION DU PLAFOND DE SOUS-TRAITANCE DE 1 600 000 €

Montant des dépenses prises en compte après application du plafond de 300 000 € par contrat (<i>report de la ligne 1</i>)	2	<input style="width: 50px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>
Montant total des dépenses engagées au titre de l'exercice ouvrant droit au crédit d'impôt (<i>somme des lignes 38 des formulaires n° 2079-EOM-SD</i>)	3	<input style="width: 50px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>
Montant total des dépenses confiées à une autre entreprise au titre de l'exercice (<i>somme des lignes 39 des formulaires n°2079-EOM-SD</i>)	4	<input style="width: 50px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>
Montant total des dépenses non sous-traitées au titre de l'exercice (<i>somme des lignes 40 des formulaires n° 2079-EOM-SD</i>)	5	<input style="width: 50px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>
Montant des dépenses prises en compte après application du plafond de sous-traitance	6	<input style="width: 50px; height: 20px; border: 1px solid black; vertical-align: middle;" type="text"/>
		Si le montant de la ligne 2 est inférieur au montant de la ligne 5, reporter le montant de la ligne 2
		Si le montant de la ligne 2 est supérieur au montant de la ligne 5, indiquer le résultat de l'opération suivante dans la limite de la ligne 2 : ligne 5 + ligne 4, le montant de la ligne 4 étant retenu dans la limite de 1 600 000 €

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Crédit d'impôt avant application du plafond de 500 000 € par entreprise et par exercice		
Pour les petites et moyennes entreprises au sens communautaire (<i>produit de la ligne 6 par 30 %</i>)	7	
Pour les autres entreprises (<i>produit de la ligne 6 par 15 %</i>)	8	
Crédit d'impôt après application du plafond de 500 000 € par entreprise et par exercice		
Montant plafonné du crédit d'impôt au titre de l'exercice (<i>report de la ligne 7 ou de la ligne 8 dans la limite de 500 000 €</i>)	9	

Montant du crédit d'impôt imputable (*report du montant de la ligne 9*) :

--

Le montant total des crédits d'impôt doit être reporté sur le relevé de solde n° 2572-SD et la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

IV- RAPPEL DES CESSIONS DE CRÉANCES DE CRÉDITS D'IMPÔT

Nature de l'œuvre éditée	Date de la cession de la créance	Montant de la créance cédée
Total		

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.